

Fusions, acquisitions : le contrôle des concentrations évolue

Publié le 15 septembre 2020

L'Autorité se félicite de l'annonce de la Commission européenne, qui acceptera désormais que les autorités nationales de concurrence puissent lui renvoyer pour examen des opérations de concentration sensibles, y compris lorsqu'elles ne sont pas soumises au contrôle national.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 15 septembre 2020

[Lire le communiqué](#)